

DOSSIER DE PRESSE

Exercice national de sécurité civile



Préfecture de la Manche Orano la Hague

Contacts presse

Préfecture de la Manche	Valérie DESQUESNES	06.89.10.15.54
	Clémence JACQUINOT	06.89.10.15.53
Orano la Hague	Mélanie CHARLES	06.40.56.95.22
	Sylvain RENOUF	06.80.93.69.42

I – Exercice national de crise à l’usine Orano la Hague

Des exercices de crise nucléaire sont programmés chaque année dans le cadre interministériel et tous les 3 ans sur chaque site nucléaire du département doté d’un Plan Particulier d’Intervention.

Les 2 et 3 février 2021, un exercice national de crise nucléaire se tiendra sur et autour du site Orano la Hague.

Cet exercice est inscrit dans la circulaire interministérielle du 26 juin 2020 relative aux exercices d’urgence radiologique et nucléaire de 2020-2021 qui précise le champ d’application de ces exercices, les objectifs nationaux et la méthodologie.

L’exercice aura une dominante de sécurité civile et comprendra un volet sanitaire simulant la prise en charge des blessés. Il aura pour objectifs principaux de tester :

- les moyens d’alerte y compris les moyens mobiles d’alerte des collectivités territoriales ;
- la mise à l’abri et à l’écoute en y intégrant le volet communication vers les populations (mise en place de la Cellule d’Information du Public) ;
- le dispositif de mesure de la radioactivité dans l’environnement ;
- la coordination des services sur le terrain et en cellule de crise ;
- la phase post accidentelle ;

Le site Orano la Hague simulera, à partir d’un scénario fictif non connu des participants, un accident technique nucléaire.

L’exercice mobilisera les personnels du site, les appuis techniques d’Orano au siège ainsi que les circuits d’expertise, de contrôle et de décision des pouvoirs publics (ASN, IRSN). Les différents services opérationnels de l’Etat (Forces de l’ordre, SDIS, SAMU, ARS, Directions Départementales Interministérielles...) seront déployés sous l’autorité du Préfet.

Les élus locaux sont étroitement associés à la préparation et au déroulement de l’exercice, dont un des objectifs principaux est d’améliorer l’information des populations.

Un premier bilan est prévu à l’issue de l’exercice, puis une analyse approfondie “à froid” sera menée avec les différents acteurs, nationaux et locaux. Les conclusions de ce retour d’expérience viendront enrichir l’organisation de crise afin d’en améliorer l’efficacité.

Pour rappel, les derniers exercices nationaux organisés dans la Manche :

- Orano la Hague : 2016, 2014, 2011, 2008, 2005 ;
- CNPE FLAMANVILLE : 2017, 2012, 2007 et 2004.
- Port militaire Cherbourg : 2016

Le déroulement

L'exercice est basé sur un scénario technique d'un accident non connu des participants. Celui-ci amènera la direction de l'usine Orano la Hague à déclencher son Plan d'Urgence Interne (PUI). Dès le déclenchement du PUI, la direction mobilisera les personnels nécessaires, préviendra les pouvoirs publics et les tiendra régulièrement informés, ainsi que les parties prenantes locales, de l'évolution de la situation.

Au regard des événements, le Préfet de la Manche, Directeur des Opérations de Secours (DOS), mettra en place les structures de commandement utiles à la prise de décision et à la coordination des acteurs, c'est-à-dire le Centre Opérationnel Départemental (COD) à la préfecture basée à Saint-Lô.

L'évolution de la situation pourra amener le Préfet de la Manche à mettre en œuvre son Plan Particulier d'Intervention (PPI), à partir :

- des éléments fournis par les responsables du site Orano la Hague ;
- des avis, des prévisions et des conseils émis par des experts de l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN), de l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN) et de la Mission d'appui à la gestion des risques nucléaires (MARN).

Les règles du jeu

Chaque étape sera " simulée " dans les conditions les plus proches de la réalité. Du déclenchement de l'alerte à la mise en place effective des moyens sur le terrain, les temps de déploiement des organisations seront mesurés, aussi bien au niveau des postes de commandement des pouvoirs publics que des équipes d'Orano (au siège et sur le site). Il en sera de même pour les temps de réalisation des " gestes techniques " : mesures dans l'environnement, montage des matériels, etc.

L'exercice se déroulera en prenant en compte la météo réelle.

Les mesures de protection de la population seront annoncées par le Préfet.

Utilisation du système d'alerte des populations

A l'occasion de cet exercice et si le scénario y conduit, la direction Orano la Hague mettra en œuvre le système automatique d'alerte téléphonique appelé SAPPRE (Système d'Alerte des Populations en Phase Réflexe). Déclenché à la demande du Préfet⁽¹⁾, il a pour vocation, en cas d'accident, à diffuser sur le réseau des téléphones filaires des particuliers, des professionnels et des établissements publics un message de mise à l'abri dans le périmètre de 0 à 2 km autour de l'établissement. L'appel est renouvelé jusqu'à ce que la personne décroche.

L'exercice n'aura pas d'incidence sur le fonctionnement réel de l'usine. Les ateliers continueront à fonctionner normalement.

(1) Sur un accident à cinétique rapide, un dispositif permet au Préfet de déléguer au Directeur d'Etablissement les moyens d'alerte, c'est ce que l'on appelle la phase réflexe.

Un exercice de sécurité civile avec un volet sanitaire

Du point de vue de la sécurité civile, l'exercice a pour objectifs de :

- tester les processus d'expertise (SDIS, ASN, IRSN) et les processus de décision ;
- entraîner les différents acteurs à l'organisation de gestion de crise ;
- tester la faisabilité des mesures de protection hors site et former les populations concernées.

Les participants

➤ Les décideurs et experts locaux

Le Préfet de la Manche : il décide des mesures à prendre. En fonction de l'évolution de la situation, il peut déclencher et mettre en œuvre le Plan Particulier d'Intervention (PPI).

Le Directeur d'Orano la Hague : il déclenche et met en œuvre le Plan d'Urgence Interne (PUI).

Les représentants de l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) : ils conseillent le Préfet de la Manche dans sa prise de décisions et lui apportent tous les éléments techniques nécessaires.

Les représentants des services opérationnels de l'Etat ainsi que des services départementaux : ils mettent en place sur le terrain les décisions décidées en COD.

Les élus : les maires des communes impliquées dans les périmètres du Plan particulier d'intervention seront tenus informés de l'évolution du scénario. Ils doivent armer leur cellule de crise décrite dans leur PCS (Plan Communal de Sauvegarde) pour leur permettre de relayer à la population les décisions prises en cellule de crise en Préfecture.

➤ Les décideurs et experts nationaux

La Mission d'Appui à la gestion des Risques Nucléaires (MARN) : elle dépend du ministère de l'Intérieur, direction de la Défense et de la Sécurité civile. Elle appuie les Préfets dans l'élaboration et la mise en œuvre des plans d'urgence.

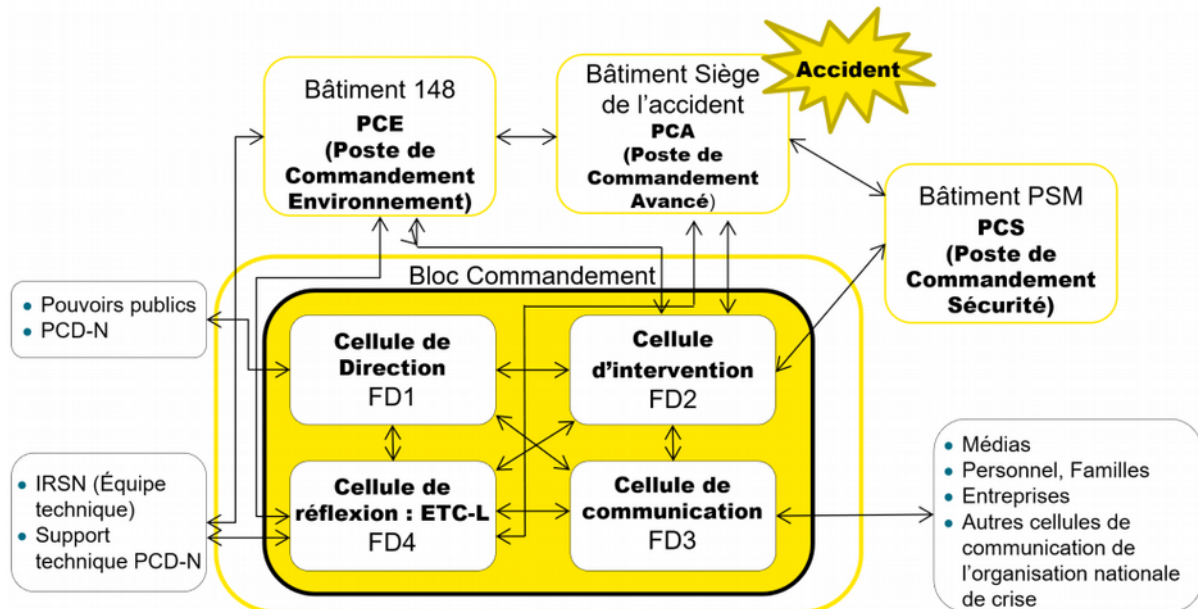
L'Autorité de sûreté nucléaire : l'ASN conseille les services des ministères chargés de l'Industrie, de l'Environnement et de la Santé. Elle définit les objectifs en matière de sûreté nucléaire et de radioprotection, s'assure du bien-fondé des dispositions prises par l'exploitant Orano et du respect des procédures, apporte son conseil au Préfet par le biais de sa division régionale (Caen).

L'Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire (IRSN) : l'IRSN est l'appui technique de l'Autorité de sûreté nucléaire. Il travaille en coordination avec les équipes techniques de l'exploitant Orano pour analyser la situation et prévenir son développement et ses conséquences.

L'Organisation Nationale de Crise Orano : basée au siège du groupe Orano, elle appuie les responsables des sites Orano dans l'élaboration et la mise en œuvre des Plans d'urgence internes.

II – L’organisation de crise

Le Plan d’Urgence Interne (PUI)



En cas d'accident nucléaire, une organisation de crise interne à l'établissement Orano la Hague permet d'appuyer l'équipe de l'atelier concerné et de maîtriser rapidement la situation. Cette organisation est décrite dans le Plan d'Urgence Interne.

Etabli par l'exploitant et validé par l'ASN, il est destiné à ramener l'installation dans un état sûr et à limiter les conséquences de l'événement sur les personnes, les biens, le site et l'environnement. Cette organisation comprend également la mise en place de moyens d'alerte et d'information des pouvoirs publics et des médias.

Le PUI permet de mobiliser rapidement le personnel nécessaire présent durant l'horaire normal ou le personnel d'astreinte pour l'établissement hors horaire normal (soit 40 personnes environ) dans un délai inférieur à une heure, 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, en complément des équipes de conduite et de sécurité toujours présentes 365 par an. Ce plan met en œuvre les moyens techniques et humains nécessaires à l'appui des opérateurs de conduite et à la maîtrise de la situation, tant sur le plan de la protection du personnel que sur le plan technique.

Au niveau national, le PUI induit la mobilisation d'experts spécialisés dans la gestion des situations accidentelles, au sein des équipes nationales de crise d'Orano et des organismes de l'Etat : l'ASN et l'IRSN.

Le déclenchement du PUI est de la responsabilité de la direction Orano la Hague. Dès son application, le Préfet de La Manche en est averti. Dès lors, il est tenu informé en permanence de l'évolution de la situation à l'intérieur du site.

Le Plan Particulier d'Intervention (PPI)

Le code de la sécurité intérieure R. 741-18 à R. 741-32, notamment l'article 18, précise que :

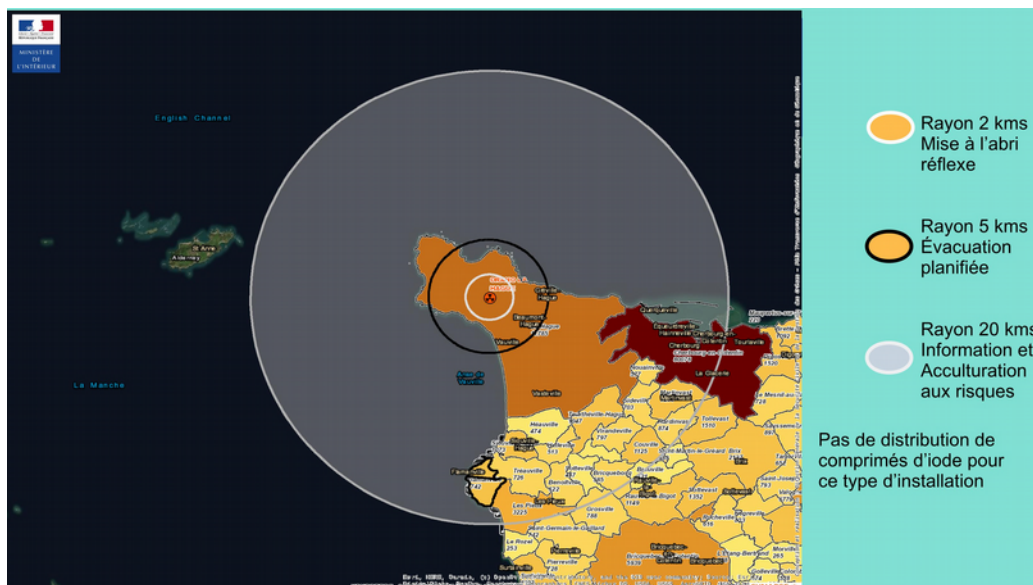
« Les plans particuliers d'intervention sont établis, en vue de la protection des populations, des biens et de l'environnement, pour faire face aux risques particuliers liés à l'existence ou au fonctionnement d'ouvrages ou d'installations dont l'emprise est localisée et fixe ».

Le PPI constitue un volet des dispositions spécifiques du plan départemental « ORSEC ».

Le PPI, déclenché par le Préfet, sert à coordonner l'ensemble des moyens mis en œuvre pour gérer une situation accidentelle. Il précise les missions des différents services concernés, les schémas de diffusion de l'alerte et les moyens matériels et humains. Ce plan :

- décrit l'installation, les activités du site et les scénarios d'accidents susceptibles de s'y produire ;
- présente la zone d'application du plan et ses enjeux (humains et économiques) ;
- définit les mesures de sauvegarde des populations (mise à l'abri et à l'écoute, éloignement) ;
- présente les modes de déclenchement du PPI et les modalités d'alerte et d'information des populations.

Au regard des premiers enseignements tirés du retour d'expérience de l'accident de la centrale nucléaire de Fukushima, le Gouvernement a pris des dispositions pour renforcer la protection des populations situées dans le périmètre d'un site nucléaire.



Dans ce cadre les mesures de protection autour du site Orano La Hague sont alignées sur celles mises en place pour les CNPE en termes de rayon PPI, de mesures de mise à l'abri réflexe et de planification préventive d'évacuation.

L'instruction du 29 novembre 2019 a fixé comme nouveaux périmètres :

- mise à l'abri – 2 kms
- évacuation planifiée – 5 kms
- information et sensibilisation de la population – 20 kms

Ce nouveau plan particulier d'intervention n'a pas encore été rédigé, et le sera au courant de cette année 2021. L'exercice sera joué selon les conditions du périmètre PPI actuel.

III – Des exercices réguliers

Les exercices de crise sont essentiels pour tester l'efficacité des procédures et assurer l'entraînement des acteurs à des situations accidentelles. Les objectifs de ces exercices, qui mettent en œuvre le Plan d'Urgence Interne et le Plan Particulier d'Intervention, sont de s'assurer des capacités à résoudre les accidents, à sauvegarder les personnes et à protéger l'environnement. Ils permettent de tester l'organisation et la coordination des secours internes et externes. Leur retour d'expérience permet d'améliorer constamment les processus et de renforcer la réactivité des intervenants.

Les exercices internes

Les exercices internes concernent :

- les exercices de simulation de la mise en œuvre du Plan d'urgence interne (PUI), dont l'évacuation du personnel du site ;
- les exercices de mise en sauvegarde des installations du site ;
- les exercices d'évacuation d'une installation (incendie, perte de ventilation, accident de criticité) ;
- les exercices de sécurité incendie, chimie, transports ;
- les exercices d'évacuation de blessé.

Ces exercices s'appuient sur un scénario adapté et durent, selon le thème, de 1 heure à 2 jours.

Ils peuvent en interne, mobiliser plus de 50 personnes dans les différents postes de commandement.

Les exercices nationaux



Il existe deux types d'exercices nationaux :

- des exercices de sûreté nucléaire ;
- les exercices de sécurité civile, qui entraînent l'application des mesures prévues pour la population dans le PPI (alerte de la population, mise à l'abri, évacuation).

Le choix du type d'exercice est effectué par le Préfet ou par directive ministérielle lors d'une réunion dite de lancement, qui se déroule environ six mois avant l'exercice.

Avec ces trois sites nucléaires, la préfecture de la Manche organise en moyenne un exercice par an.

Les principaux exercices de crise effectués en 2020 sur le site Orano la Hague

- **6 exercices internes, dont 1 inopiné**
 - Un exercice de sûreté nucléaire sur le thème d'une défaillance d'un évaporateur dans un atelier d'extraction et de concentration des produits de fission ;
 - Un exercice incendie en bâtiment nucléaire,
 - Deux exercices sur le thème de la cyber sécurité sur les systèmes informatiques de conduite et de surveillance des installations (un exercice interne, et un exercice national Orano ECRIN)
 - Un exercice sur le thème d'incendie dans une cellule solvant d'un atelier d'extraction et de concentration des produits de fission (inopiné à la demande de l'ASN) ;
 - Un exercice sur le thème de l'incendie dans une boîte à gants d'un atelier de traitement et de conditionnement du plutonium

